

EN L'AN 2033...

La nouvelle était venue du ciel et l'ensemble des nations avait appris l'événement via les satellites d'hypercommunication, réservés aux informations d'intérêt planétaire.

En ce vendredi 13 juin 2033, la brièveté du message n'était pas en rapport avec ses conséquences :

"Le Conseil des Ministres de la Santé de l'Europe
décrétait l'interdiction de la fabrication,
la commercialisation et l'usage des antibiotiques".

La nouvelle avait surpris. Certes, depuis des années, les groupes de pression des "médecines autres", les groupements et les associations écologiques avaient orchestré des campagnes anti-médicament.

Mais pourquoi les conseils de l'association NOBEL and Co, favorables aux antibiotiques, n'avaient-ils pas été suivis ?

La plate-forme scientifique spatiale MED 7041, qui avait diffusé le texte était connue pour le sérieux de ses sources d'information. La nouvelle avait inquiété, mais à l'évidence elle était sûre.

Depuis quelques décennies les vaccinations obligatoires et contrôlées, la rapidité des interventions sanitaires dès le début de tout foyer infectieux, l'efficacité des thérapeutiques avaient mis à l'abri nos collectivités des craintes médicales dans ce domaine.

Aussitôt les spécialistes en projection médico-scientifique avaient dédramatisé la situation. Seuls les commentaires d'une dizaine d'historiens de la Santé nous avaient remis en mémoire les réalités et les spectres des épidémies du siècle passé.

Les adversaires de l'usage des antibiotiques, eux, s'étaient réjouis de la situation en annonçant que la bonne nature de l'homme allait enfin reprendre ses droits.

Face à cette situation, les recommandations de la WORLD HEALTH AND DISEASE ORGANISATION avaient été reprises.

Des campagnes de vaccination, la multiplication des contrôles et des mesures dans le domaine de l'hygiène étaient à l'ordre du jour.

En un mot le discours des cinquante dernières années :

LA PREVENTION

Nous étions maintenant en Septembre 2033 à J.90 de la nouvelle ... c'était l'heure du bilan, celui du désastre inattendu.

Les situations jugées banales et sans problèmes, il y a trois mois, avaient pris une évolution particulière.

Ainsi, la plaie un peu profonde d'une main dégénérait en phlegmo et la fréquence de cette complication opposait le corps médical sur la meilleure attitude à tenir.

Il y avait des chirurgiens favorables à l'amputation préventive et d'autres, considérant qu'il fallait laisser une chance à l'organisme de se défendre et de vaincre les germes présents, déconseillaient l'intervention, même si ce choix était synonyme de risque d'infection généralisée.

Face à ce risque, les jardiniers du lundi, mardi, mercredi, communément appelés week-beginning, avaient renoncé à leur passion. Les espaces privés et collectifs prenaient des allures de savane.

Si l'on rappelle que le contact chlorophyllien, appellation officielle du jardinage, était devenu une pratique non obligatoire, mais recommandée par le C.P.L.S.T.P.T.T.L.M., fameux comité pour la santé pour tous et par tous les moyens, on entrevoit sans difficulté l'ampleur du drame.

Mais le fait de ne plus pouvoir utiliser les antibiotiques dans toutes les situations où ils étaient considérés comme nécessaires posait des problèmes bien plus sociologiques et éthiques que médicaux.

En effet, au moment où se développaient les infections vaginales, fallait-il faire prendre le risque à un nouveau-né, de naître en passant au travers d'un milieu potentiellement contaminateur, ou était-il préférable de réaliser systématiquement une césarienne ? Nous retrouvions alors le risque d'infection post-opératoire que le monde chirurgical avait vu disparaître à la fin du XXe siècle...

Dans le domaine des transports, le moindre accident de la circulation tournait à la catastrophe. La fracture ouverte de jambe était devenue équivalente à une septicémie mortelle.

Depuis peu, mais de plus en plus souvent, on croisait dans les transports collectifs, des motards nostalgiques mais prudents qui se contentaient de conserver leur blouson et leur casque gri-gri. Les regards qu'ils échangeaient entre eux évoquaient les appels de phares des jours heureux...

Dans le domaine de l'agro-alimentaire, tout n'était pas rose. La mortalité des jeunes bêtes, la raréfaction des différents cheptels, le désarroi des vétérinaires face aux épidémies qui décimaient les troupeaux, entraînaient une inflation généralisée des prix des denrées d'origine animale.

Cette situation de pénurie interne était aggravée par la fermeture des frontières aux individus ; bêtes et produits, ne pouvant établir de façon stricte qu'ils répondaient au label récemment créé permettant les échanges internationaux : le label "germ pathogene free".

Face à cette appellation les puristes de l'infectiologie s'étaient élevés en demandant des précisions sur les nuances entre germe pathogène et potentiellement pathogène.

Les réalités et les contraintes du monde économique qui souhaitait pouvoir conserver un minimum d'échanges entre les nations avaient étouffé ces querelles.

Santé, économie, politique, c'était la chienlit...
Décrets, règlements divers, mesures de contrôle étaient systématiquement renforcés.

Le Conseil des Ministres au grand complet avait décidé de déclarer l'état d'urgence et une série de mesures applicables sans délais allaient modifier la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le risque de contamination et de propagation des germes, hantise des services sanitaires, venait d'aboutir à l'interdiction de circulation des malades dans les "circuits sains".
Les lépreux d'antan avec leur crécelle avaient connu un meilleur sort.

Les sujets atteints étaient regroupés selon le germe, mais aussi selon le stade d'évolution de l'affection. De plus, en fonction des symptômes, des restrictions supplémentaires s'imposaient. Ainsi, les experts en balistique avaient défini quelle était la zone à risque chez un tousseur.

Parmi les professionnels de la santé, un clivage existait entre ceux qui acceptaient d'être au contact des "porteurs de germes" et ceux qui refusaient cette éventualité.
D'un point de vue législatif, on était dans une impasse.

Les recommandations du conseil d'éthique étaient ambiguës...
et ce n'est pas la position des assureurs qui simplifiait les choix. Le Centre International des Assurances, le C.I.A. refusait toutes indemnités ou versements de retraite au conjoint des médecins victimes d'infection dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Le C.I.A. considérait que ce choix insensé pouvait être assimilé à un geste suicidaire... et ne devait donc être ni couvert, ni indemnisé.

Face à cette situation, la remise en cause, c'est-à-dire l'annulation pure et simple de la loi du 13 juin 2033 s'imposait.

A ce moment le téléphone sonna.

Le Docteur Paul D... se redressa en sursaut dans son lit.

Il partait assurer la première urgence de sa journée.

Au volant de sa voiture, lentement, lui revint en mémoire la phrase de son dernier consultant de la veille :

"Docteur, surtout pas d'antibiotiques"....

LUC GALLAIS

Notre confrère est membre du groupe d'étude de la Société Française de Médecine Générale sur la Logique médicale de la prescription médicamenteuse /non prescription en médecine générale.

Ce groupe travaille depuis 1982 sur une matière dont on devine la difficile progression et dont les premiers rapports sont en préparation.

Il nous a proposé çà dessus quelques associations libres de toute prétention scientifique sur le risque de légiférer dans des domaines qui demanderaient à être mieux connus en tant que systèmes.

Nous tenons à rendre hommage ici au Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique qui nous a donné les moyens nécessaires à cette recherche dont cette anticipation fantastique est un sous produit onirique.